



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BLANDIN Fabrice, M. BRULE Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, Mme GUYONNET Emilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (Arrivée au point 5), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme AURILLON Noémie, M. CHEVALIER Charles, M. GOURET Laurent, Mme LE MOAL Sylvie, M. SOULARD Eric.

ABSENTS

M. BARTHELEMY Fabrice, M. RAMBAUD Jérémy.

POUVOIRS :

M. GOURET Laurent a donné pouvoir à Mme FAYOLLE Julie.

Mme Cécile COTTINEAU a été désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 juin 2022
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Modification de la délibération relative à la demande d'inscription de l'itinéraire "La Loge aux Moines" au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
4. Autorisation de signature du marché : travaux aménagement du parking du cimetière
5. Demandes de subventions d'associations de Couffé : CLAF et Déposé C'Trouvé
6. Présentation du CCTP plan mobilité
7. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
8. Informations et questions diverses



En début de séance, Mr le Maire a félicité et remercié les deux équipes de la commune (élus et agents) qui ont participé au « team and run » organisé par la COMPA.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

Présentation : Daniel PAGEAU

Une demande a été effectuée par Y. TERRIEN relative à l'envoi des annexes avec le Procès-verbal des séances. Accord du CM dans l'attente de la mise en place d'un espace partagé consultable par l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Suzanne LELAURE

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaires
D-2022-128	15/06/2022	CHAMPION	Petit matériel ST	358,80	Cloueur
D-2022-129	15/06/2022	CHAMPION	Étagère	1 877,68	Étagère au budget pour les produits d'entretiens à l'école avec le bac de rétention normalisé
D-2022-130	15/06/2022	PRO LEBRETON OUTILLAGE	Outillage st	345,60	Détecteur de métaux
D-2022-131	22/06/2022	ABCP	Restaurant scolaire	302,47	Réparation codeur du 2ème four
D-2022-132	22/06/2022	BAILLY QUAIREAU	Matériel st	880,51	Travaux de bardage à l'école prévus au budget (Mur à côté fresque)
D-2022-133	22/06/2022	MASAVA	École HA	1 015,68	Mobilier extérieur prévu au budget 2022 pour l'école (bancs, bacs fleurs)
D-2022-134	22/06/2022	JPH DISTRIBUTION	Hygiène	187,85	Manche balai + frange, eau déminéralisée
D-2022-135	22/06/2022	SIGNAUX GIROD	Numérotation village	2 686,44	Numéros maisons + quelques panneaux villages qui manquaient
TOTAL				7 655,03	

Une précision a été apportée sur la mise en place de la numérotation des maisons dans les villages qui est prévue être réalisée fin juillet 2022

3. N°2022-07-65 Modification de la délibération relative à la demande d'inscription de l'itinéraire "La Loge aux Moines" au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Présentation : Yves TERRIEN

Par délibération N°2021-04-49 du 22 avril 2021, le Conseil Municipal avait :

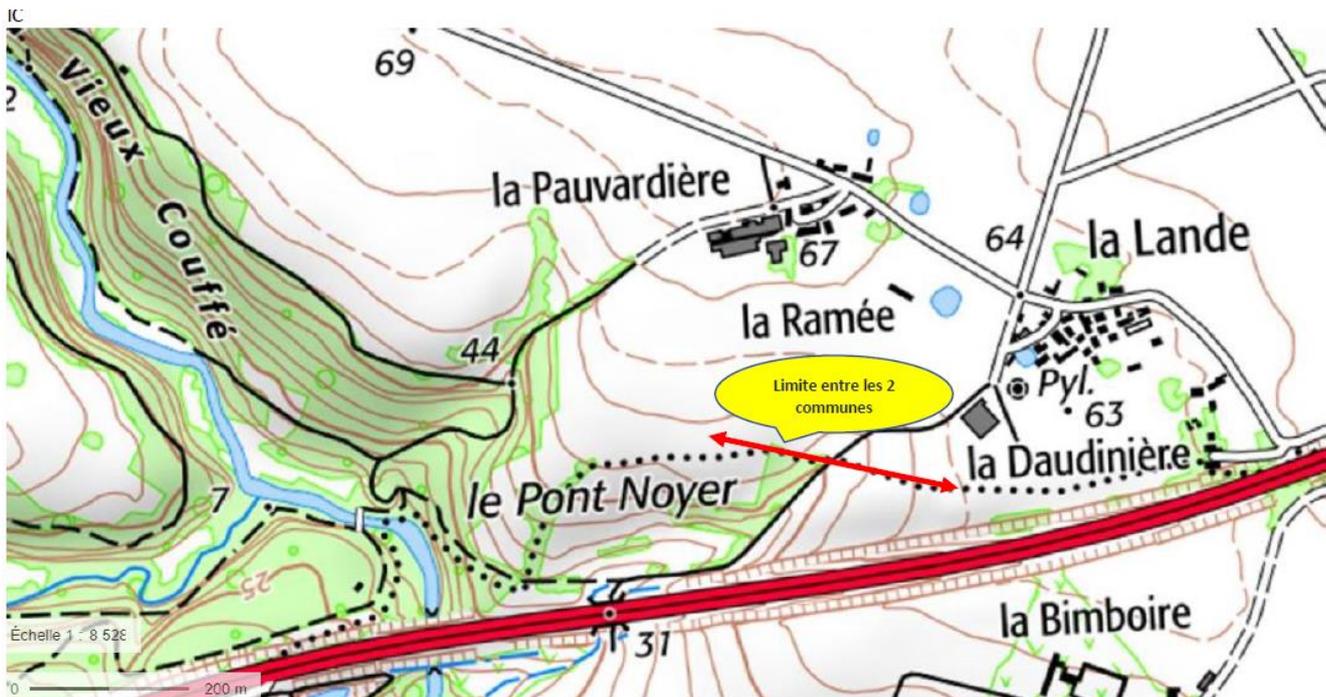
- Demandé au Conseil départemental l'inscription de l'itinéraire « La Loge aux Moines » au PDIPR
- Autorisé le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux suivants : chemin des vergers, chemin des Moniers, chemin de la Métellerie, chemin de la Boissenotière (Mollets)
- Autorisé le Maire à signer les conventions de passage sur les propriétés privées
- Pris un engagement à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression du / des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.
- Pris un engagement à laisser les chemins ouverts et à les entretenir
- Pris un engagement à inscrire les chemins de préservation dans le PLU

Dans la perspective de faire avancer le projet de circuit Trail par une liaison avec Oudon par la Bimboire.

Il a été vu avec le service "Développement sport" du Département 44 la possibilité d'inclure :

- Le chemin rural de la "Pauvardière" qui descend vers le pont Noyer,
- Celui de la "Lande vers A11-Oudon" via le tunnel de l'autoroute,
- Le tronçon de route communale entre le village de la Lande et celui de la Pauvardière.

Il est prévu également de tenir compte du changement de nom du circuit qui n'est plus "la Loge au Moine" mais "le circuit du Pont Noyer".



Yves TERRIEN a précisé qu'il avait été omis de rajouter à la qualification PDIPR, la mention « TRAIL ». En l'absence de Mamadou, cette précision sera apportée lors de la prochaine séance de septembre 2022. La mention trail n'est pas portée sur les conventions de passage avec les propriétaires (R. VALEAU), nécessité d'y apporter une pointe de vigilance.

Quant à l'avancée du projet de passerelle au Pont Noyer (T. RICHARD), une servitude par acte notariée est en cours de préparation avec le propriétaire du terrain. La réalisation de la passerelle ne pourra être effective que sur 2023.

Considérant les évolutions intervenues dans ce dossier, il convient de modifier cette délibération.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** au Conseil départemental l'inscription de l'itinéraire « Le Pont Noyer » au lieu de la « La Loge aux Moines » au PDIPR
- **AUTORISE** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux suivant : chemin de la Pauvardière, chemin rural de la Lande à l'A11 - Oudon
- **S'ENGAGE** à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression du / des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.
- **S'ENGAGE** à laisser les chemins ouverts et à les entretenir
- **S'ENGAGE** à inscrire les chemins de préservation dans le PLU

4. N°2022-07-66 Autorisation de signature du marché : travaux aménagement du parking du cimetière

Présentation : Joseph BRULÉ

Par Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), la commune a lancé, le 02 juin 2022, une consultation pour les travaux d'aménagement du parking du cimetière : Lot unique : Travaux préparatoires, Terrassement, Voirie, Assainissement sous la forme de marché à procédure adaptée (MAPA) ouverte. La date limite de remise des offres était fixée au 17 juin 2022 avant 12h00. La consultation est complètement dématérialisée sur <http://demat.centraledesmarches.com>. Il y a eu 7 retraits électroniques du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et 3 offres déposées au 17 juin 2022 avant 12h00.

Les critères de jugement sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------|------|
| 1) Valeur du mémoire technique | 50 % |
| 2) Prix | 50 % |

La négociation était autorisée dans le Règlement de la Consultation (RC) après dépôt des offres.
Ci-dessous un extrait du Rapport d'Analyse des Offres (RAO) :

N° PLI	CANDIDAT	ADRESSE	PRIX HT (€)	NOTE PRIX HT PONDÉRÉE sur 50	NOTE TECH PONDÉRÉE sur 50	TOTAL sur 100	CLASSEMENT PROVISOIRE
1	SAS LANDAIS	ZA LA CORMERIE / 44522 MESANGER	41 928.10	50	50	100	1
3	CHAUVIRÉ TP	La COCAUDIERE - MAUMUSSON 44540 VALLONS DE L'ERDRE	42 414.30	49.43	50	99.43	2
2	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	55 rue François Arago 44156 ANGENIS Cedex	52 521.40	39.92	50	89.92	3

Considérant l'exposé ci-dessus notamment le RAO,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** le marché : travaux aménagement du parking du cimetière (Lot unique : Travaux préparatoires, Terrassement, Voirie, Assainissement) à l'entreprise : SAS LANDAIS - ZA La Cormerie 44522 MÉSANGER dans les conditions suivantes :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 41 928.10 €
 - Montant TTC : 50 313.72 €
- **AUTORISE** le Maire à signer ce marché et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. Demandes de subventions d'associations de Couffé : CLAF et Déposé C'Trouvé

Présentation : Suzanne LELAURE

5.1. N°2022-07-67 Demande de subvention de l'association CLAF « Le plus grand des petits festivals »

Par courrier reçu en mairie le 04 juin 2022, l'association CLAF « Le plus grand des petits festivals » sollicite la commune de Couffé pour une subvention exceptionnelle afin de pouvoir prétendre à la subvention déposée auprès de la COMPA, subvention qui a été accordée.

Pour rappel : Il y a eu une subvention accordée de 2500€ au CLAF par la commune en 2020 mais non versée suite à l'annulation du festival liée à la crise sanitaire (COVID).
En 2021 la commune a octroyé une subvention de 3000€, versée à l'association. Le festival a, à nouveau été annulé en raison du COVID. Toutefois cette subvention a permis à l'association de dédommager les groupes initialement prévus et qui n'ont pu se produire du fait du COVID.

Il est précisé que le montant de la subvention demandée n'est pas précisé dans le courrier.

Compte tenu de ces éléments, du fait que le festival ne se déroulera que sur un jour mais qu'il ouvrira et présentera la saison culturelle, il est proposé de verser une subvention de 2000 €.

*L'ensemble des élus a salué l'intérêt de cette manifestation pour la commune, ses citoyens et la région.
Une précision est à apporter, toutefois sur la justification vers les artistes de la subvention 2021.*

Considérant l'exposé ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** à l'association CLAF « Le plus grand des petits festivals » de Couffé une subvention exceptionnelle de 2 000,00€ pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5.2. N°2022-07-68 Demande de subvention de la nouvelle association « Déposé C'Trouvé »

Par courrier en date du 17 juin 2022, Mme Martine DELAYE, Présidente de l'association « Déposé C'Trouvé » informe la commune de la création de cette nouvelle association « Déposé C Trouvé » qui a pour but d'organiser deux bourses aux vêtements par an pour enfants, adultes et objets de puériculture.

Il est précisé que le bénéficiaire servira à mener des actions sociales en lien éventuel avec d'autres associations. C'est dans ce cadre qu'elle sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 250€ afin de couvrir les frais de création de l'association (Cf budget prévisionnel ci-joint).

Une précision a été apportée sur la ligne « animations » figurant au budget (J. FAYOLLE) -> Ce service à caractère social a été abandonné par C.A.R. Initialement proposé au CCAS de la commune, mais compte tenu de la complexité au niveau régie il a été décidé la création de cette association. Les bénéficiaires générés par les bourses aux vêtements (2 annuelles) seront distribués aux écoles (animations pour les enfants ou autres associations présentant un caractère caritatif...). Il ne devrait pas avoir besoin de décision modificative du budget pour le paiement de ces deux subventions (S. LELAURE)

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** à l'association « Déposé C'Trouvé » de Couffé une subvention exceptionnelle de 250,00€ pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6. Présentation du CCTP plan mobilité

Présentation : Leïla THOMINIAUX / Joseph BRULE

Dans le cadre de l'AMI cœur de bourg, La commune travaille actuellement sur son plan guide. Plusieurs sites et enjeux thématiques ont été identifiés dont la question des mobilités. Une collaboration étroite et opérationnelle entre le bureau d'études qui va travailler sur le plan guide et le bureau d'études qui va mener l'étude mobilité sera demandée. Les deux études se complètent sur plusieurs points (la concertation, voies douces, stationnement.).

Face aux enjeux actuels de développement des mobilités durables, l'objectif de la municipalité est d'avoir une vision d'ensemble sur les mobilités douces à l'échelle de toute la commune. La municipalité doit tenir compte des logiques d'habitat et de déplacements actuelles, sachant qu'à Couffé, trois habitants sur quatre, résident dans les hameaux à l'extérieur du bourg.

La commune de Couffé a ainsi le souhait de lancer une étude mobilité avec un axe fort sur les mobilités actives. Pour cette étude relative au plan de mobilité il a été rédigé un cahier des charges, destiné aux bureaux candidats à la consultation des entreprises (*Cahier des charges en phase d'élaboration*).

Enjeux :

- Favoriser le recours aux déplacements actifs pour des déplacements de courte distance, pour tous les habitants du centre-bourg et des hameaux.
- Limiter les flux de véhicules individuels au sein de l'agglomération et favoriser des modes de déplacement plus économes, moins polluants, plus adaptés aux problématiques de déplacement et à la volonté de préserver la qualité du cadre de vie de Couffé.
- Assurer une logique de continuités de déplacements et de connexion avec d'autres modes de déplacements, et en anticipant l'évolution de l'habitat (existant et quartiers en développement).

Objectif du plan mobilité :

Accompagner la commune à définir et hiérarchiser ses aménagements pour les mobilités actives (voirie, signalétique, mobilier urbain...). La hiérarchisation des futurs aménagements doit permettre de déterminer 4 priorités minimum pour lancer les études pré-opérationnelles.

Les principaux axes de cette étude vont être :

-A l'échelle du bourg :

- Accentuer le maillage existant, assurer la continuité des cheminements doux à travers le centre-bourg.
- Mettre en réseau les polarités, connecter les différents équipements, services, commerces, espaces publics.
- Renforcer les cheminements et circuits de promenade et randonnée existants en prenant appui sur les vallées.

-A une échelle élargie :

- Renforcer les connexions des modes doux avec les hameaux et les poches de vie actuelles ou à venir (Mazeries, Moulin de la Tessaudière, Vieux-Couffé, Vigneau).
- À l'échelle de la commune, notamment des hameaux les plus importants (Gruère, Mazeries, Pichaudière, Bitière) regroupant près de 300 foyers.

Au niveau de la concertation avec les habitants du bourg et des hameaux, il est proposé de la réaliser par les élus et par secteur (modalités à définir avec le bureau d'études retenu).

Une subvention est sollicitée auprès de l'ADEME à hauteur de 50 % et auprès de la DDTM à hauteur de 20 % pour cette étude.

Planning prévisionnel : 12 août 2022 -> Publication des appels à candidature

- ➔ Fin septembre : CAO
- ➔ Délibération au CM du 6 octobre 2022
- ➔ Restitution de l'étude à la fin du printemps 2023

7. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

7.1. CR commission Conseil communal des enfants du 14 juin 2022

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Communal des Enfants concerne les 2 écoles ; 2 élèves par classe CE2, CM1 et CM2 + suppléant.

Cela permet aux enfants d'apprendre à être citoyen.

Leur mandat est d'une durée de 2 ans. Après cette période, s'ils le souhaitent, les enfants peuvent être « parrains » pour les nouveaux élus.

La dernière élection a eu lieu en 2018 ; Pas de CCE depuis en raison de la crise sanitaire.

La prochaine élection aura lieu le lundi 17 octobre (avant les vacances scolaires).

Avant les élections, une présentation du CCE sera faite, fin septembre, dans chaque classe concernée (Organisation, engagement...).

Les enfants intéressés devront remettre leur fiche de candidature avant le 15 octobre ; un courrier sera adressé à l'ensemble des parents + une information sur le Couffé Infos et Intra-Muros.

Les élections se font à la mairie classe par classe dans les mêmes conditions qu'une autre élection (isoloir, urne, signature...) : les enfants votent pour leur classe donc dépouillement dans la foulée (une école le matin et l'autre l'après-midi).

Le 1er CCE aura lieu ensuite dans les 15 jours suivant l'élection.

Ensuite, il sera vu avec les enfants élus les dates pour les conseils et les ateliers proposés en lien avec leurs différentes actions.

7.2. CR commission solidarité du 24 mai 2022 & Groupe travail « maisons séniors » du 30 juin 2022

Présentation : Roseline VALEAU

Plusieurs actions qui s'inscrivent dans le cadre de la commission solidarité ont été mises en place ou sont en cours de réflexion :

- **Troc ton âge** : 200 cartes postales ont été écrites par les élèves du CP au CM2 des deux écoles et adressées aux personnes âgées de la commune avec pour objectif un retour et une rencontre de ces dernières avec les enfants.

Présentation : Daniel JOUNEAU

- **Semaine bleue** : Programme :

Mercredi 05 octobre 2022 : Bibliothèque -> livres en rapport avec le vieillissement

* Matin -> Court métrage pour les enfants de 3 à 6 ans

* Visite du restaurant scolaire avec possibilité repas et visite accueil périscolaire en après-midi.

Jeudi 06 octobre 2022 : Matin : Dessin animé à l'Althéa pour enfants et adultes. Echanges et pique-nique.

Après-midi : film -> Le vieil homme et l'enfant, goûter puis film en soirée.

Vendredi 07 octobre 2022 : Gym douce

Présentation : Eugénie MBILEMBI BOMODO

Thème de la semaine bleue : Regards croisés sur le vieillissement

- La commune a été inscrite au concours des actions en semaine bleue
- Une 2^{ème} phase publicitaire est fixée en septembre : Rencontrer l'association des aînés et aller à la rencontre des aînés.

NB -> Décaler la réunion de CM du 06 octobre 2022

Présentation : Emilie GUYONNET

Formation aux 1ers secours :

Un contact a été pris avec un Coufféen des Mazeriers qui a donné son accord pour animer cette formation sur une base de deux séances x 10 personnes pour 150 € par séance.

→ Dates : Vendredi soir 23 septembre de 18 H à 21 H et le samedi 24 septembre de 9 H à 12 H.

Interrogation de Céline VIGNOLET sur l'ouverture de cette formation aux associations -> A voir en commissions associations

CR Groupe travail « maisons séniors » du 30 juin 2022

Présentation : Roseline VALEAU

- 3 visites ont été effectuées sur avril/mai 2022 -> La Meilleraye de Bretagne + 2 en Vendée
 - 3 visites en juin 2022 à St Vincent des Landes, Mésanger et Nort sur Erdre
 - Rencontre avec Habitat 44
 - Prévision visite à Ancenis sur de l'habitat inclusif
- Fin des visites prévues fin septembre 2022

7.3. CR commission Transition écologique du 02 juin 2022

Présentation : Laurent GOURET

REPORT

7.4. CR commission restaurant scolaire et pause méridienne du 26 avril 2022

Présentation : Suzanne LELAURE

1) Ressources humaines

- Poste de coordonnateur pause méridienne : L. CARIOU (démissionnaire) remplacé par N. TRUIN (remplacement temporaire – en attente d'un recrutement)
- Poste de responsable du restaurant scolaire : B. MORTIER (départ en retraite) remplacé par Laurent TEMPLE
- 8 agents assurent les trajets écoles-restaurant scolaire (4 à l'école H. Aufray et 4 pour l'école St Joseph).
- 14 agents assurent le service au restaurant scolaire : 2 à la cuisine + 12 au service en salle (4 dans la petite salle ; au niveau de la grande salle : 6 au 1^{er} service et 8 au 2^{ème} service)

A noter que l'ensemble du personnel participe régulièrement à différentes formations pour leur permettre d'exercer au mieux leur fonction

2) Loi EGALIM

Cette loi vise à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous en proposant au moins 50 % de produits durables dont au moins 20 % de produits bio au niveau des achats, en proposant aussi un menu végétarien aux enfants une fois par semaine.

Cette loi favorise la lutte contre le gaspillage alimentaire et doit permettre la substitution des plastiques. A noter, que cette loi est entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2022 mais qu'à Couffé, l'équipe du restaurant scolaire l'applique depuis 2020

3) Achats 2021

31,90 % = achat bio

16,12 % = achat dans le département 44

21,22 % = achat au niveau du grand Ouest

16,80 % = achat français

13,96 % = achat autres

Quelques noms de fournisseurs : BARTHELEMY / BRULE / Jardins des sables / FRUIDIS (MIN à Nantes) / TRANSGOURMET / ATLAGEL / PRO à PRO / DIAIS Jérémy / GAEC BREGEONNIERE NORT / MAHE Vivien St GEREON/ RIOVAL ...

4) Informations budgétaires

Nombre de repas pris en 2021 au restaurant scolaire (chiffre non représentatif en raison du COVID) :

- enfants des deux écoles = 34 886
- enfants de l'accueil de loisirs et du mercredi = 1 683
- personnel enseignants (septembre à décembre) = 73
- personnel mairie = 539
- personnes extérieures = 5

Budget de fonctionnement :

- BP 2021 : réalisé = 243 563,59 €
- BP 2022 : prévisionnel = 260 984,87 € dont 140 000 € de charges du personnel (+ 4,4 % / 2021)

Budget d'investissement = 16 800 € en prévision du renouvellement du matériel de cuisine installé depuis l'ouverture du restaurant scolaire (une douzaine d'année)

Sur 2021, le coût de revient d'un repas est de 6,74 € dont 2,17 € pris en charge par la commune ; A noter qu'il n'y a pas eu d'augmentation du prix des repas depuis 2019

5) Informations diverses

Il est à noter que, pendant toute la période de la crise sanitaire, le restaurant scolaire de Couffé est resté ouvert et le personnel a été présent. Ce personnel a été affecté et stressé par l'ensemble des consignes liées au COVID. La mise en place l'a obligé à s'adapter régulièrement et à être très réactif. A chaque rentrée scolaire, les petits de section de maternelle des deux écoles sont accueillis au restaurant scolaire : cela rassure les enfants et évite les pleurs du premier jour

En cas de problèmes pendant la pause méridienne, les faire remonter de suite, au responsable de la pause méridienne qui en informe le responsable de la cuisine, le DGS de la commune, ainsi que le maire et l'adjointe à la scolarité-jeunesse

6) Propositions de la commission

Organisation d'une porte ouverte pour faire découvrir le restaurant et échanger avec le personnel (date retenue : samedi 25 juin de 10 h à 12 h. *A noter une bonne participation*)

Souhaits de différentes actions pour faire connaître le fonctionnement du restaurant comme des rencontres entre les enfants et le personnel via des passages dans les classes (organisation à voir avec le prochain cuisinier) et la mise à jour du trombinoscope de l'ensemble du personnel (restaurant scolaire et trajet) pour affichage dans les écoles et au restaurant scolaire, pour présentation sur le portail famille et pour insertion dans le bulletin

Organisation d'un « pot » en fin ou en début d'année scolaire pour que l'ensemble des partenaires (écoles, personnel, mairie, élus, RPE) puissent se rencontrer et échanger

Mise en place de groupes de travail : amélioration de la pause méridienne et réflexion au niveau de l'organisation de la pause méridienne

Leïla THOMINIAUX : *Au niveau de la « loi EGALIM », tendre vers un objectif de 50 % bio qui pourrait être fixé pour la fin du mandat !!! -> A voir pour un accompagnement du responsable du restaurant pour progresser dans la démarche mais avec une attention particulière à porter au niveau du coût...*

A noter que pour 2023, il serait bon d'inciter les deux écoles à faire leurs journées portes-ouvertes à la même date pour faciliter la visite du restaurant scolaire

7.5. Retour sur la réunion avec les associations du 30 juin 2022

Présentation : Frédéric DELANOUE

- 22 associations dont 2 nouvelles (Palets sur plomb et Déposé C'Trouvé) ont participé à cette réunion. Bon échange avec les associations -> Mise en place du calendrier des fêtes jusqu'à fin mars 2023 avec présentation des événements par chaque association.
- Projet sports dans le cadre de terre de jeux
- Commande par la mairie de 2000 gobelets réutilisables à mettre à disposition des associations.
- Revoir le problème des poubelles lors des manifestations -> Réflexion à apporter par le groupe de travail déchets.

- Couffé en fête : 74 participants – 60 bénévoles -> Possibilité d'inscrire encore 14/16 équipes.

8. Informations et questions diverses

8.1. Recrutement définitif d'un agent coordinateur pause méridienne, réservation, pointage, facturation et réservation de salles et matériels, gestion du service vie associative

Présentation : Suzanne LELAURE

Suite au départ de Lucien GARIOU, le poste actuellement occupé par Nathalie TRUIN jusqu'au 31 juillet 2022 (Un avenant sera effectué pour le mois d'août) a été proposé à candidature avec un temps de travail à 80 % pour un démarrage au 1/09/2022. Deux personnes ont candidaté pour ce poste et Nathalie TRUIN, suite entretien, a été retenue.

8.2. Sélection de la maîtrise d'œuvre du projet de lotissement de la Tricotière

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Suite à la procédure de mise en concurrence pour sélectionner la maîtrise d'œuvre du projet de lotissement de la Tricotière, le marché est attribué au groupement F.AU / GUILLAUME SEVIN PAYSAGES / ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 42 800,00 € HT.

Le calendrier des réunions se décompose ensuite comme suit :

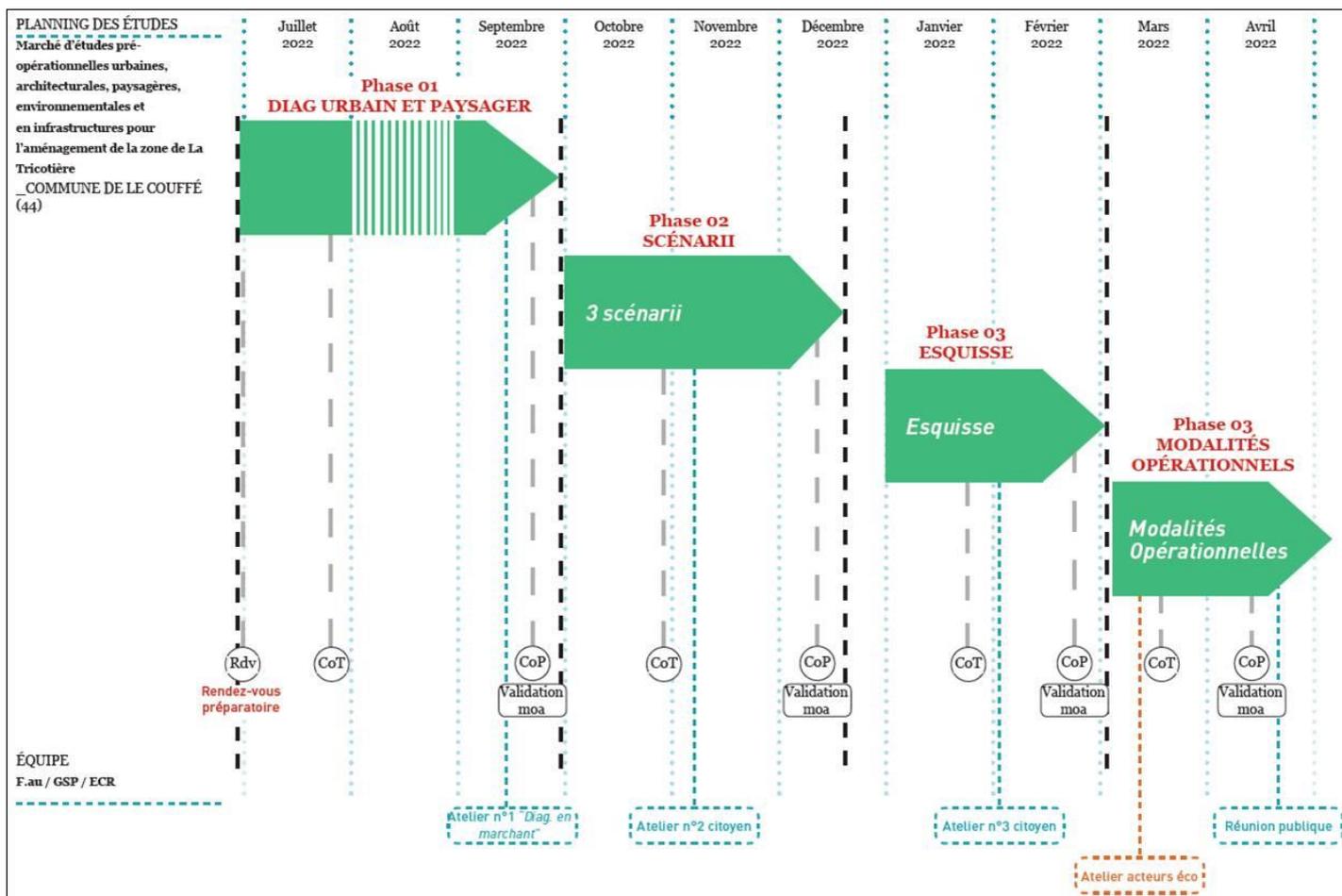
- COTECH n°1 phase diagnostic en juillet 2022
- COPIL n°1 validation diagnostic à fin septembre 2022
- COTECH n°2 phases scenarii à fin octobre 2022
- COPIL n°2 validations scenarii en décembre 2022
- COTECH n°3 esquisses à fin janvier 2023
- COPIL n°3 validations esquisse à fin février 2023
- COTECH n°4 modalités opérationnelles en mars 2023
- COPIL n°4 validations modalités opérationnelles en avril 2023
- Réunion publique à fin avril 2023

Pour une bonne coordination des projets de la commune, l'agence VOIX MIXTES, désignée pour piloter le plan-guide du centre-bourg, sera associée à la réunion de lancement pour caler les calendriers respectifs, et notamment l'organisation des ateliers participatifs.

Le conseil municipal est ainsi sollicité pour constituer le COPIL.

Liste des membres du COPIL :

- Daniel P. – Leïla T. – Roseline V. – Suzanne L. – Frédéric D. – Joseph B. – Yves T.
Thierry R. – Julie F. – Laurent G. – Mamadou G. (DGS) – Emmanuel G. (Service urbanisme)
Salma S. en charge du suivi du plan guide



8.3. Groupe de travail « déchets sur domaine privé » : proposition d'une campagne d'enlèvement d'épaves

Présentation : Julie FAYOLLE

Le groupe de travail « déchets sur domaine privé » s'est réuni à plusieurs reprises et souhaite organiser une opération de collecte de véhicules usagés.

Les importants dépôts de matériaux, voitures-épaves ou autres déchets dans la nature, se soldent par un ressenti important de voir nos paysages se dégrader que ce soit dans l'espace public ou privé.

Cette situation provoque une pollution visuelle et environnementale.

Aussi, le groupe de travail souhaite faciliter l'enlèvement de ces déchets avec l'appui d'un épaviste si le CM valide cette action.

Principales étapes :

- Communication dans Couffé Info et Intramuros en septembre
- Inscriptions en mairie
- Enlèvement par un épaviste agréé cet automne. (Octobre)

Les différents outils et supports devront être réalisés pour la fin du mois de juin pour assurer un délai suffisamment long à la validation.

Cette opération sera quasiment blanche pour la municipalité : pas d'investissement financier, une sollicitation du personnel administratif pour inscriptions, peut-être une aide apportée par les ST pour rapprocher les véhicules non roulants et peu accessibles près de la voirie. Les usagers, quant à eux, devront uniquement être en possession d'une pièce d'identité ainsi que de la carte grise du véhicule (fourgon, voiture, moto, tracteur tondeuse, caravanes...).

Demande de validation pour :

- Opération enlèvement d'épaves,
- Aide par les Services Techniques pour rapprocher les véhicules non roulants loin d'un espace suffisamment grand pour l'enlèvement,
- Enregistrement des usagers souhaitant l'enlèvement par services administratifs (à définir),

Aide pour réaliser un duplicata de carte grise (agents, élus ?).

Accord du CM pour mise en route de cette opération.

A voir avec Mamadou G. pour solliciter le service technique (assurances, cadre juridique...)

Accord pour mise à disposition du service administratif pour l'enregistrement des enlèvement (Voir pour cas de perte de carte grise)

8.4. Inaugurations diverses et accueil nouveaux habitants – 24 septembre 2022

Présentation : Frédéric DELANOUE

Lors de la commission communication du 05 juillet 2022, il a été évoqué l'organisation de l'inauguration de l'espace santé et de l'accueil des nouveaux habitants :

- Inauguration espace santé le 24 septembre 2022 à 10 H 30 à l'espace santé avec les officiels, artisans, professionnels de santé, LEXHAM (discours, visite des locaux...) suivi d'une projection vidéo et d'un cocktail à la maison de l'enfance
- Accueil des nouveaux habitants (2019 à nos jours), le 24 septembre à compter de 18 H à la maison de l'enfance -> accueil par le maire, présentation des nouveaux habitants, présentation de la commune (associations, projets en cours...) suivi par un léger buffet et spectacle plan d'eau dans le cadre de la saison culturelle ->

A noter que le problème de ménage a été vu avec CAR

Vœux de la Municipalité : 15 janvier 2023 au matin - salle des sports.

8.5. Départ en retraite Bruno MORTIER – 02 septembre 2022

Présentation : Suzanne LELAURE

Vendredi 2 septembre 2022, Salle des chênes à 19 h 30

Invitations : -> Réponse souhaitée avant le 16 août

- les membres du CM
- l'ensemble du personnel de la mairie
- les directrices des deux écoles et les enseignants
- l'association CAR (membres et personnel)
- les APE des deux écoles et l'OGEC St Joseph
- des anciens collègues
- Michel DAUDIN et Fernand PAGEAU
- Bruno, sa femme, ses enfants et petits-enfants
- La presse

Cadeau offert par la commune (box + bouquet de fleur pour la femme de Bruno) – Environ 150 €

Réception : Un devis va être demandé aux établissements Brûlé pour un cocktail dînatoire
Pour les boissons, voir avec Mathieu

Déroulé de la soirée :

- accueil
- discours Daniel, puis Mamadou
- remise cadeaux
- temps libre de parole à Bruno (s'il le souhaite)
- verre de l'amitié

8.6. Destruction tombes enfants au cimetière

Présentation : Daniel PAGEAU

Actuellement, les tombes abandonnées sont en phase de destruction dans le cadre de la procédure commencée en juillet 2017 et achevée le 06 juin 2021.

Dans les années 1990, les municipalités de l'époque avaient décidé de ne pas renouveler les concessions du « carré enfants » et de reprendre les emplacements. Les abandons de tombes ont été signés par la plupart des familles concernées entre 1990 et 2010. Ces emplacements sont donc devenus propriété de la municipalité.

Dans le cadre de la reprise des tombes abandonnées actuellement en cours de destruction, ces tombes ont été détruites récemment, et aujourd'hui nous avons eu quelques reproches de ne pas avoir communiqué sur cette destruction.

Lors du dernier bureau, nous avons décidé d'envoyer un courrier pour relater les faits et faire part de nos regrets. Après avoir fait le point avec Emmanuel GERARD, il s'avère qu'en dehors de quelques familles qu'Emmanuel a contacté, les autres familles sont soit décédées ou inconnues.

Dans ces conditions, est-il nécessaire d'envoyer un courrier.

Le CM confirme l'envoi d'un courrier aux personnes joignables. Toutefois, si en temps qu'élus, vous étiez interpellés à ce sujet, il faudrait diriger ces personnes vers Emmanuel.

Séance levée à 22h 45

SÉANCE N°08 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (Arrivée au point 5), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme AURILLON Noémie, M. CHEVALIER Charles, M. GOURET Laurent, Mme LE MOAL Sylvie, M. SOULARD Eric.

ABSENTS

M. BARTHELEMY Fabrice, M. RAMBAUD Jérémy.

POUVOIRS

M. GOURET Laurent a donné pouvoir à Mme FAYOLLE Julie

Mme COTTINEAU Cécile a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BLANDIN Fabrice		Mme LELAURE Suzanne	
M. BRULÉ Joseph		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
Mme COTTINEAU Cécile		M. PAGEAU Daniel	
M. DELANOUE Frédéric		M. RICHARD Thierry	
Mme FAYOLLE Julie		M. TERRIEN Yves	
Mme FEILLARD Sylvie		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme GUYONNET Émilie		Mme VALEAU Roseline	
M. JOUNEAU Daniel		Mme VIGNOLET Céline	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie